

ALSACE
FRANCHE-COMTÉ

Face au réchauffement climatique, prévenir du risque « végétation »

Éviter les chutes d'arbres,
c'est éviter les dégâts sur
le réseau électrique

ENEDIS



La situation

Le constat n'est plus à faire, depuis quelques années, l'état de nos forêts ne cesse de se dégrader. Les aléas climatiques, l'entretien parfois inadapté, les maladies chroniques et les parasites (scolytes, chalarose...) affectent profondément l'état de santé de l'écosystème.

Dans ce contexte, l'impact de cette végétation fragilisée sur le réseau de distribution a atteint en 2023 un niveau jamais égalé depuis plus de 10 ans.

Cette année-là, 995 incidents HTA (lignes haute tension) ont été recensés en Alsace Franche-Comté, dont 417 incidents liés aux arbres qui tombent sur les lignes. Pour faire face à ce phénomène, la mobilisation de tous est nécessaire.



50 %

des coupures sur le réseau sont dues à des chutes d'arbres mal entretenus (hors emprise de l'élagage courant mené par les entreprises partenaires d'Enedis)

Enedis, l'électricité en réseau

Entreprise de service public, Enedis pilote le plus grand réseau de distribution d'électricité d'Europe au service de la société et des territoires.

Nous développons, exploitons, modernisons le réseau électrique et gérons les données associées. Nous réalisons les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques.

Chaque jour, nous distribuons de l'électricité à **38,8 millions de clients** sur la quasi-totalité du territoire français. Mais cette électricité, nous ne la produisons pas et ne la vendons pas. Nous l'acheminons jusqu'à vous après un long parcours.

Il est donc nécessaire et impératif d'éviter tout dégât sur le réseau électrique.



“ Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. ”

Les forêts, un patrimoine français

Le saviez-vous ? La France est le 3^e pays forestier européen avec un territoire occupé à 31 % par des forêts, soit 17,6 millions d'hectares.

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. **De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 hectares par an***.

13 millions

d'hectares
appartiennent à 3,5 millions de propriétaires,
dont les deux tiers ont moins d'un hectare.
96 % de propriétaires privés sont des personnes physiques.



2,9 millions

d'hectares de forêts
appartiennent aux collectivités
territoriales

1,7 million

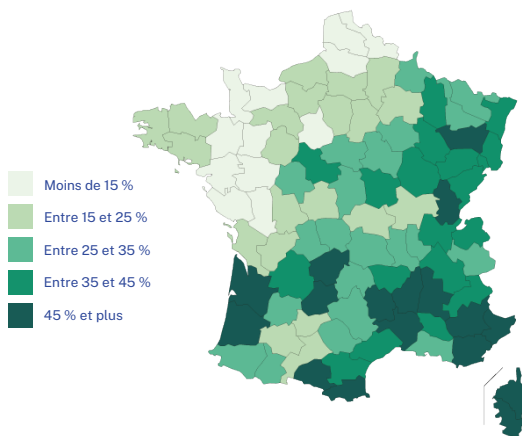
d'hectares de forêts
domaniales

Prévenir du risque « végétation » en Alsace

Un constat alarmant* :

6 014 arbres malades
4 680 arbres morts
6 549 arbres presque malades

Taux de boisement par département



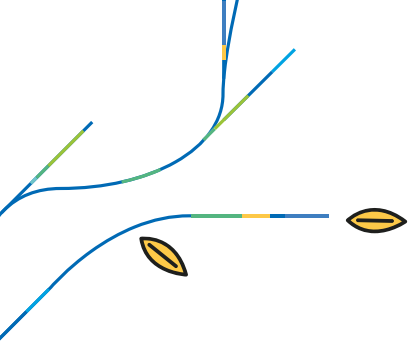
Au total, en 2023, la chute d'arbres sur le réseau électrique a provoqué :

+ de **15**
minutes cumulées de
coupure sur le réseau local

soit
79
incidents sur le
réseau haute tension

soit
+ 61 %
d'incidents entre
2022 et 2023

L'entretien et la « coupe responsable » des arbres sont un maillon essentiel pour assurer la distribution de l'électricité sur le réseau et garantir la sécurité des biens et des personnes.

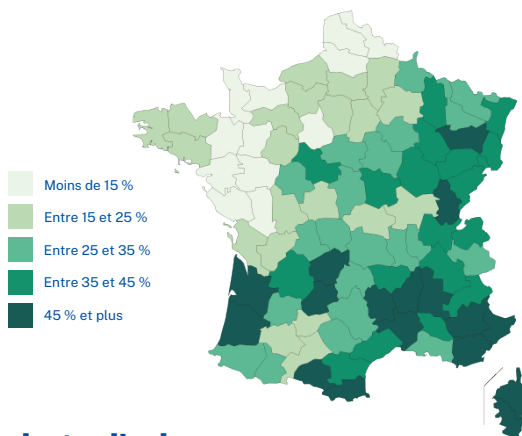


Prévenir du risque « végétation » en Franche-Comté

Un constat alarmant* :

42 085 arbres malades
40 887 arbres morts
21 380 arbres impactés
(presque malades)

Taux de boisement par département



Au total, en 2023, la chute d'arbres sur le réseau électrique a provoqué :

+ de 120
minutes cumulées de
coupure sur le réseau local

soit
338
incidents sur le
réseau haute tension

soit
+ 128 %
d'incidents entre
2022 et 2023

L'entretien et la « coupe responsable » des arbres sont un maillon essentiel pour assurer la distribution de l'électricité sur le réseau et garantir la sécurité des biens et des personnes.

Qui fait quoi ?



L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant pour :

- Les arbres plantés sur des parcelles privées débordant sur le domaine public où est située la ligne électrique ;
- Les arbres situés à une distance supérieure à celles qui sont visées dans l'arrêté technique du 17 mai 2007 et pour lesquels Enedis ne bénéficie ni d'un droit d'élagage ni d'un droit d'abattage.

Enedis est seulement responsable de l'élagage permettant le respect des distances prescrites par l'arrêté technique entre les arbres et les lignes électriques - cf schéma ci-après.

Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

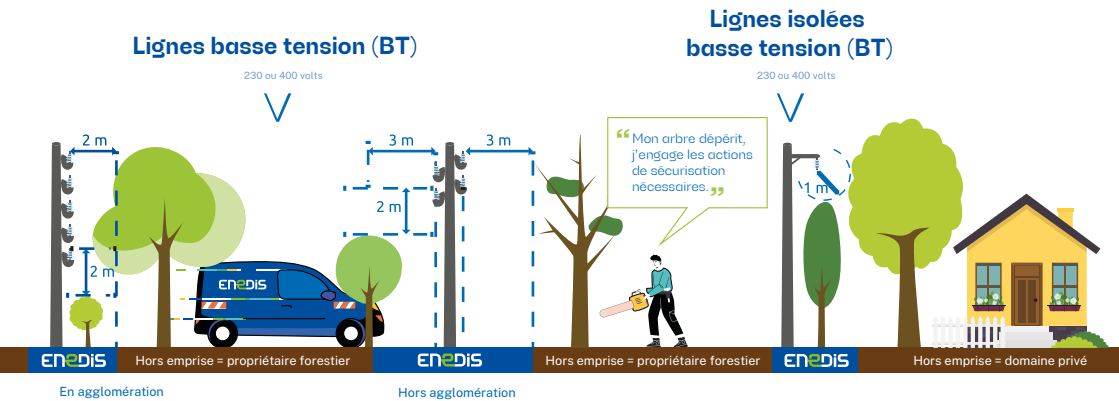
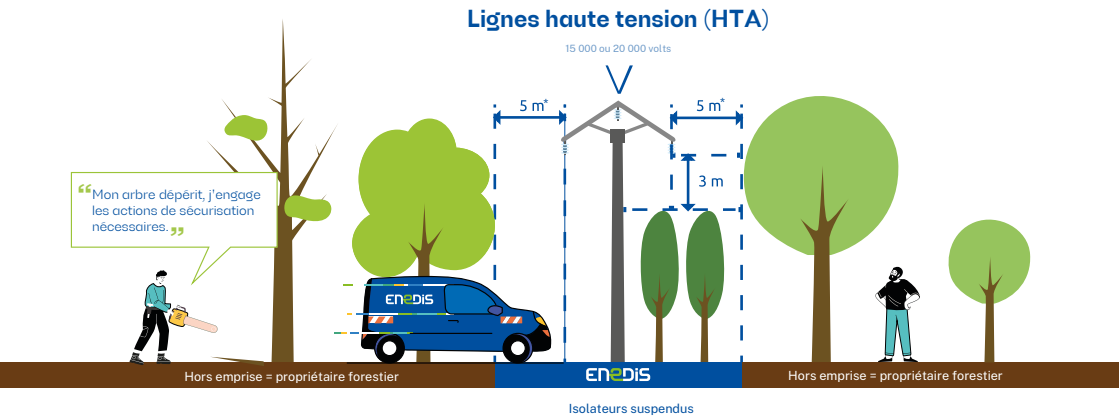
“ En 2024, Enedis en Alsace et Franche-Comté prévoit d'investir 8 millions d'euros pour procéder à l'enfouissement de près de 50 km de lignes aériennes et limiter ainsi le risque d'incident lié à la chute des arbres. ”



Qui est responsable de quoi ?

Les règles et les distances à respecter

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201) :



L'élagage, comment ça marche ?

L'élagage par « girafe »

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, Enedis a recours à la technique de la « girafe ».

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Les nouvelles techniques, telles que l'utilisation de caméra thermique pour détecter les nids avant travaux, complètent l'élagage traditionnel en faveur de la biodiversité.

L'élagage différencié

Enedis innove avec une approche novatrice d'élagage différencié, plaçant la biodiversité au cœur de ses préoccupations. Cette méthode vise à éviter les interventions d'élagage pendant les périodes sensibles de nidification et de reproduction, tout en favorisant l'intégration paysagère des lignes électriques haute tension.

Cette expérimentation témoigne de l'engagement d'Enedis en faveur de la préservation de la biodiversité tout en assurant le bon fonctionnement des infrastructures électriques.

30 000 km

C'est la longueur de lignes
élaguées chaque année en France

Les élagages sont de plus en plus performants et garantissent une meilleure qualité de l'acheminement de l'électricité.



Les risques ?

La responsabilité des propriétaires est engagée si l'un de leurs arbres est à l'origine d'un endommagement de la ligne électrique. Sans cet entretien de leur part, et en cas de dommage, Enedis demandera la réparation des préjudices subis.

Enedis compte sur l'entière coopération des propriétaires pour garantir la sécurité de l'alimentation électrique sur son territoire.

“ **Le coût d'un sinistre sur le réseau électrique est estimé à 4 000 € et est à la charge du propriétaire.** Des recours sont désormais systématiquement engagés auprès des propriétaires pour compenser ces frais et participer aux réparations du réseau. ”

Les consignes de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne **jamais toucher une ligne**, même en câble isolé.
- Ne **pas s'approcher, ni approcher d'objet** à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne **jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne** en câble nu (à moins d'1 mètre en BT et 2 mètres en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne **jamais toucher une branche tombée sur une ligne** mais prévenir le service « dépannage » d'Enedis au 09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département.
- Ne **pas faire de feu sous les lignes électriques**.
Si un arbre menace une ligne, **prévenir le service « dépannage » d'Enedis**.

Préserver et aider la biodiversité

Enedis accorde une attention particulière aux questions concernant la biodiversité depuis de nombreuses années et inscrit son action dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité et des Objectifs d'Aichi.

Nous agissons pour l'environnement en intégrant dans nos activités les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

Un partenariat inédit au service de la gestion durable des lignes électriques en forêt

En février 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Enedis et l'Office National des Forêts (ONF) ont signé une convention visant à préserver la biodiversité et à intégrer harmonieusement les lignes électriques moyenne tension dans le paysage.

Cette initiative inédite témoigne de la volonté d'Enedis et de l'ONF de conjuguer leurs expertises pour assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité des infrastructures du réseau public de distribution d'électricité en milieu forestier, tout en préservant l'environnement et le paysage.



Nos conseils



Informez Enedis
de toute végétation
poussant aux abords
d'un ouvrage électrique.



Ne plantez pas sous les lignes.
Aux abords des lignes, plantez en
prenant en compte les distances
à respecter une fois les
plantations arrivées à maturité.



**Soyez prévoyant, entretenez
la végétation avant qu'elle ne soit
trop proche des lignes.**

*À noter : les fruits de coupe appartiennent
au propriétaire. Par conséquent, ils ne sont
pas évacués par Enedis ou l'entreprise
prestataire à la suite de l'élagage.*



**Vérifiez que votre assurance
« responsabilité civile »** prend
bien en compte les dommages
susceptibles d'être causés par
les arbres dont vous êtes le
propriétaire.



Plus d'informations ?

Rendez-vous sur
enedis.fr/elagage-securite-electricite



Une situation urgente ? Une panne d'électricité ?
Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable
24h/24 et 7j/7

09 72 67 50 + n° de votre département*

ou rendez-vous sur

www.enedis.fr/panne-et-interruption

*Appel non surtaxé